



Propriété intellectuelle.
 L'article 1117 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte «... pour [son] œuvre, du seul fait de la création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte «... des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial... ».
 L'article 1650 du Code de Commerce dispose que «... l'architecte ou tout autre professionnel d'un bâtiment et du cadre d'établissement de l'ouvrage sont adonnés sur l'œuvre de ses travaux entrepreneuriaux... ».

Responsabilité de l'architecte.
 La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.
 Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
 Les documents plans et pièces écrites déposés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) ne sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait faite pour quelque autre usage.
 Les documents plans et pièces écrites déposés dans le cadre de dossier d'offre de maîtrise d'œuvre de travaux de port dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution pour vis du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle à la charge de l'entrepreneur dans le cadre de son marché.
 L'entrepreneur est en charge de l'exécution de son marché d'intégrer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes les conditions énumérées dans les pièces écrites, qui la sont soumises au maître d'ouvrage et au bureau de contrôle, des ouvrages et équipements dans le respect des normes en vigueur et autorisations délivrées.

GREEN DOCK
PLATFORME MULTIMODALE A ETAGES
 Port Autonome de Gennevilliers - 28 route du Bassin N°6 92230 GENNEVILLIERS



DEMANDEUR : Goodman

GOODMAN FRANCE SARL / 24, Rue de Procy 75017 - PARIS / T. 01 55 35 08 50

ARCHITECTE : RA26 ARCHITECTURE 28 RUE DE PROCY 75017 PARIS T. 01 55 35 08 50	BE KPE : Antea Group ARCHITECTURE 10 RUE DE PROCY 75017 PARIS T. 01 55 35 08 50	BE VMD, ENRAGE ET FLUIDES : egis 10 RUE DE PROCY 75017 PARIS T. 01 55 35 08 50	BE FACADES ET ENVIRONNEMENT : eliath 10 RUE DE PROCY 75017 PARIS T. 01 55 35 08 50
PREVENTIONNISTE : CECO 10 RUE DE PROCY 75017 PARIS T. 01 55 35 08 50	BUREAU DE CONTROLE : Groupe Qualiconsult 10 RUE DE PROCY 75017 PARIS T. 01 55 35 08 50	BE PAYSAGISME ET CERTIFICATIONS : pue aut 10 RUE DE PROCY 75017 PARIS T. 01 55 35 08 50	ARCHITECTE NAVAL : SHIP-ST 10 RUE DE PROCY 75017 PARIS T. 01 55 35 08 50

PC 92036 24 E001 - PIÈCES COMPLÉMENTAIRES ET SUBSTITUÉES

PLAN PARCELLAIRE
 Périmètre de la COT et Emprise du projet

ECHELLE : 1:500 DATE : JANVIER 2025 FORMAT : A1+4 PC1B

1674 - PC - A26GL - ARC - SIT - PLN - TN - 0